



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n°2019/12/141

Le douze décembre deux mille dix-neuf, à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Dronne et Belle dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Cantillac, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COUVY.

Nombre de délégués communautaires : 37
Présents : 31
Votants : 34 dont 3 pouvoirs

Date de la convocation : 06 décembre 2019

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

Mesdames et Messieurs Yves ARLOT, Michel BOSDEVESY, Josiane BOYER, Olivier CHABREYROU, Éric CHARRON, Anne-Marie CLAUZET, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Bernard De MONTETY, Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Guy-Robert DUVERNEUIL, Jean-Claude FAGETE, Bernard MERLE (suppléant de Henri FAISOLE), Jean-Pierre GROLHIER, Benoît HARMAND, Guy-José LAGARDE, Jean-Jacques LAGARDE, Anémone LANDAIS, Claude MARTINOT, Jean-Jacques MARTINOT, Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD (suppléant de Christian MAZIÈRE) Pascal MAZOUAUD, Francis MILLARET, Christian NEYCENSAS, Pierre NIQUOT Alain OUISTE, Alain PEYROU, Monique RATINAUD, Jean-Robert RAVON, Claude SECHERE.

Étaient absents (excusés) : Mesdames et Messieurs, Martial Henri CANDEL, Gaston CHAPEAU, Malaurie GOUT-DISTINGUIN, Jean-Michel NADAL, Christian RATHAT, Francis REVIDAT.

Pouvoirs : 3

Madame Malaurie GOUT-DISTINGUIN a donné pouvoir à monsieur Christian NEYCENSAS.

Monsieur Martial Henri CANDEL a donné pouvoir à madame Monique RATINAUD.

Monsieur Gaston CHAPEAU a donné pouvoir à monsieur Claude MARTINOT.

Madame Monique RATINAUD est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

AR PREFECTURE

024-200041572-20191212-DEL2019_12_141-DE
Reçu le 19/12/2019

Objet : Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : Validation du plan d'action
Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GROLHIER

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) s'inscrit dans le contexte mondial du changement climatique et des problématiques liées aux ressources. Il vise à apporter une réponse locale à ces enjeux environnementaux et économiques et à répondre ainsi aux enjeux nationaux, notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction des consommations d'énergie et d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique français.

La loi de transition Énergétique pour la Croissance Verte (loi TECV du 18 août 2015) précise que l'EPCI est le coordinateur de la transition énergétique sur son territoire. Le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET précise qu'il est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire.

Considérant la volonté de l'EPCI d'être exemplaire en matière d'économie d'énergie, les actions déjà menées par l'EPCI en la matière depuis 2015 grâce au soutien du PNR-PL et la démarche d'accompagnement du SDE24 aux EPCI qui s'engagent dans l'élaboration d'un PCAET, la Communauté de communes s'est engagée de manière volontaire le 28 juin 2017 par la délibération n°2017/06/80 à prescrire l'élaboration d'un PCAET sur son territoire.

Contenu du PCAET

Le PCAET se compose de plusieurs éléments :

- le diagnostic territorial : état des lieux sur les émissions de gaz à effet de serre, les polluants atmosphériques, la consommation énergétique, la production d'énergies renouvelables, les émissions de polluants atmosphériques, l'évaluation de la séquestration de carbone, la vulnérabilité du territoire au changement climatique, la présentation des réseaux de transport et de distribution d'énergie et l'état initial de l'environnement (c'est celui réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUi).
- la stratégie territoriale, qui fixe :
 - des objectifs quantifiés par thème et par secteur à atteindre à l'horizon 2030 dans le cadre d'un scénario prospectif à l'horizon 2050 ;
 - des orientations stratégiques pour atteindre ces objectifs.
- le programme d'actions opérationnel sur la période 2020-2025, qui rassemble 77 actions portées par la Communauté de Communes et des partenaires (SDE24, Chambre d'agriculture, Syndicat Mixte du SCOT...) et s'appuyant sur la mobilisation des nombreux acteurs locaux et des habitants.
- l'évaluation environnementale stratégique, qui analyse les impacts du PCAET sur les autres domaines liés à l'environnement.

AR PREFECTURE

024-200041572-20191212-DEL2019_12_14-DE
Reçu le 19/12/2019